

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Boulieu Les Annonay

Rue Joseph Voulouzan 07100 BOULIEU LES ANNONAY

Tél. : 04 75 69 07 07 - Fax : 04 75 69 07 06

Construction d'une Halle de Marché

Rue du Gris 07100 BOULIEU LES ANNONAY



C.C.T.P.

(Cahier des Clauses Techniques Particulières)

Lot n°01 GROS ŒUVRE

ARCHITECTE

POLY CONCEPT Architecture Urbanisme sarl
4, rue de l'Hôtel de Ville 07100 ANNONAY
Tél. : 04.75.33.02.22 Fax : 04.75.67.54.19
Email : adm@polyarchi.com

ECONOMISTE

DICOBAT SAS
ZA La Maladière, Pôle 2000 Nord 07130 ST PERAY
Tél. : 04.75.74.70.70 Fax : 04.75.74.70.71
Email : economiste@dicobat.fr

B.E.T STRUCTURE

BET MATHIEU
Rue Mozart - Espace du Parc 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.43.30.31 Fax : 04.75.42.07.39
Email : mathieuvallence@wanadoo.fr

B.E.T FLUIDES

BET GARCIA MIETTON
4, place Arthur Rimbaud 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.52.49 Fax : 04.75.41.45.38
Email : garcia.mietton@wanadoo.fr

Bureau de Contrôle

APAVE SUDEUROPE
42 avenue des Langories BP 90131 26905 VALENCE CEDEX 09
Tél. : 04.75.82.16.50 Fax : 04.75.42.81.60
Email : valence.exp@apave.com

C.S.P.S.

APAVE SUDEUROPE SCPS
42 avenue des Langories BP 90131 26905 VALENCE CEDEX 09
Tél. : 04.75.82.16.50 Fax : 04.75.42.81.60
Email : valence.exp@apave.com

C.C.T.P.**Lot N°01 GROS OEUVRE**

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

Sommaire

1 GENERALITES SUR LE GROS OEUVRE	3
1.1 SUJETIONS GENERALES SUR LE GROS OEUVRE	3
1.2 CONNAISSANCE DES LIEUX	6
1.3 ETUDE BETON ARME	6
1.4 DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE ET DOE	7
1.5 DISPOSITIFS DE SECURITE CHANTIER	8
1.6 INSTALLATION DE CHANTIER	8
1.7 GESTION DES DECHETS	10
2 TERRASSEMENTS ET DIVERS	11
2.1 LIMITE DES PRESTATIONS	11
2.2 TRAVAUX ACCESSOIRES	12
2.3 DECAPAGE DE LA TERRE VEGETALE	13
2.4 TERRASSEMENTS	13
2.5 REMBLAI	14
3 FONDATIONS ET MURS BA SUPPORT GRADINS	14
3.1 DEFINITION DE LA PRESTATION	14
3.2 SEMELLES EN GROS BETON	15
3.3 SEMELLES EN B.A.	16
3.4 LONGRINES ET MURS BA SUPPORT GRADINS	17
4 OUVRAGES EXTERIEURS	17
4.1 GRADINS ET MARCHES EN BETON	17
4.2 REMISE EN ETAT DES ABORDS	18
5 RESEAUX EP	19
5.1 PRESTATION	19
5.2 AVALOIRS	20
5.3 TRANCHEES	20
5.4 CANALISATIONS EN PVC	20
5.5 RACCORDEMENT SUR RESEAU EXISTANT	21
6 RESEAUX TECHNIQUES	21
6.1 GENIE CIVIL POUR ELECTRICITE	21
6.2 RESEAU D'EAU POTABLE	22

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

1 GENERALITES SUR LE GROS OEUVRE

1.1 SUJETIONS GENERALES SUR LE GROS OEUVRE

1.1 1 Objet.

- Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux nécessaires à l'Construction d'une Halle de Marché rue Gris pour le Mairie de Boulieu Les Annonay Rue Joseph Voulouzan 07100 BOULIEU LES ANNONAY

1.1 2 Implantation

- Le piquetage général des parties à construire et le contrôle des niveaux, seront réalisés par l'entrepreneur du présent lot avant le commencement des travaux, avec le contrôle d'un géomètre agréé par le Maître d'oeuvre .
- L'entreprise du présent lot mettra en place un repère du niveau NGF à raccorder sur le niveau 0.00 du bâtiment
- Dans le cas d'un bâtiment avec charpente , il devra planter tous les axes des poteaux
- Les honoraires du géomètre sont à la charge de l'entreprise du présent lot.
- L'implantation définitive sera soumise à l'approbation du Maître d'Oeuvre et aux services intéressés du Maître d' Ouvrage.

1.1 3 Réseaux existants:

- Après s'être informée auprès de toutes les Administrations (EDF/GDF, PTT, Service des Eaux, Etc...) et les Services Techniques de la Ville. (égouts, EP, Etc...) et des services techniques du Maître d'ouvrage de l'existence sur le site de réseaux, l'entreprise fera son affaire de tout ce qui concerne le piquetage, la protection et la préservation des réseaux concernés.
- En cas d'incidents liés à ses travaux l'entreprise restera seule responsable et sera tenue de faire effectuer les réparations qui s'imposent à ses frais par une entreprise spécialisée et agréée par l'Administration intéressée.
- L'entreprise devra obligatoirement assurer la maintenance de tous les réseaux existants pendant toute la durée des travaux propres à son lot.

1.1 4 Exécution des ouvrages béton :

- **Les bétons seront réalisés conformément à la norme NF EN 206-1 et DTU 21.**
- **Les ouvrages (Dallage, gradins et escaliers) étant soumis aux agents de déverglaçage, ils seront réalisés en béton de classe XF3**
- Agrégats de provenance agréée, de granulométrie adaptée à la finition du parement.
- Armature acier doux, ou H.A. treillis suivant plans.
- Coffrage, décoffrage, ébarbage, ragréage et finition suivant article 3,9 du D.T.U. 23.1 et paragraphe ci-après
- Mise en oeuvre avec vibrage
- Rebouchage étanche et soigné de trous de serre joints ou similaire.
- Au droit de toutes les reprises, prévoir des armatures de liaison, de même que l'application d'un pont d'adhérence pour garantir l'étanchéité.
- Essais de convenue sur 2 cylindres pour test de compression et 2 prismes pour test de traction pour 20m³ de béton.
- Enrobage des aciers, conforme aux DTU méthode de prévision pour le calcul du comportement au feu des ouvrages béton.
- Réserve avec beaucoup de soin, des rainures de rejoints chaque fois qu'elles s'avèrent nécessaires.

1.1 5 Parement des ouvrages en béton ou BA :

- Tous les ouvrages seront soigneusement décoffrés, les parements nettoyés, débarrassés des balèbres, ceux devant recevoir un enduit seront piquetés ou pourvus d'un pont d'adhérence.

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "1.1 5 Parement des ouvrages en béton ou BA :..."

- Les finitions de parements obtenues au décoffrage sont définies par l'article 3,9 du D.T.U. 23.1 avec extension à tous les ouvrages tant verticaux qu'horizontaux.
- Définition des parements :
 - . Parement Élémentaire (P.E.): pour ouvrages enterrés
 - . Parement Courant (P.C.) avec sujétion de coffrage métallique ou contreplaqué, ébarbage, nettoyage, ragréage sommaire:
 - Tous les ouvrages devant rester sans finition, notamment dans terre-plein
 - Tous les ouvrages devant recevoir un doublage ou une isolation par l'extérieur .
 - Tous les ouvrages devant recevoir un enduit épais.
 - . Parement Soigné (P.S.) ou parement définitif: Concerne tous les ouvrages devant rester apparents, ou devant recevoir un enduit pelliculaire ou une projection Etc...
- Y compris sujétions de coffrage métallique, ou contreplaqué, de granulométrie et dosage adaptés, ébarbage, bouchage, débullage, ragréage, reprises et révision des arêtes, ponçage Etc...

1.1 6 Sur les ouvrages préfabriqués :

- Toutes les charges et contraintes entraînées par la préfabrication éventuelle, sont à la charge de l'entreprise

1.1 7 Documents techniques :

- Les travaux seront réalisés conformément aux normes et décrets en vigueur et plus particulièrement :
 - . D.T.U 11.1 - 11.2 - 13.11 - 20.1 - 21 - 25.1 - 25.221 - 31.2 - 40.21 - 40.22 - 40.32 - 51.3 - 52.1 - 60.1 - 60.11 - 60.31 à 33 - 60.5 - 70.1,
 - et suivants, en règle générale tous les D.T.U.
 - . Les règles professionnelles de l'ITBTP de Mars-Avril 1990 relative aux travaux de dallage,
 - . Les Normes et Avis techniques de tous les matériaux mis en oeuvre.
 - . Les Règlements de sécurité.
 - . Tous les autres documents régissant la bonne exécution des travaux (règles professionnelles).
 - . Etc...

Bases de calcul :

Directives communes relatives au calcul des constructions - DC79
EN 1990 « Bases de calcul des structures »

Les règles de calcul BAEL91, BEPL91

- . Les Normes et Avis techniques de tous les matériaux mis en oeuvre.
- . Les Règlements de sécurité.
- . Les règles anti-sismique en vigueur.
- . Tous les autres documents régissant la bonne exécution des travaux (règles professionnelles).
- . Etc...

Actions permanentes :

NF P06-004 Charges permanentes
NF P06-001 Charges d'exploitation

EN 1991-1-1 :Densités, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments

Actions variables et accidentelles

CCTG fascicule 61, titre 4 DTU Po6-006 (Neige règles N84/95)
DTU P06-002 (Vent : règles NV65/99)

EN 1991 - Partie I-3 Charges de neige
Partie I-4 Actions du vent

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "1.1 7 Documents techniques :..."

Partie 1- Actions thermiques
Partie 1-6 Actions en cours d'exécution
Partie 1-7 Actions accidentelles

Construction en béton

Règles BAEL 91 - Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé suivant la méthode des états limites

Modificatif n°1 de février 2000

P92-7oi - Règles EB Méthode de prévision par le comportement au feu des structures en béton + amendement A1

EN 1992 - Calcul des structures en béton
Partie 1-1 Règles générales et règles pour les bâtiments
Partie 1-2 Calcul du comportement au feu

Les bétons seront réalisés conformément à la norme NF EN 206-1 et DTU 21.
Classe de résistance minimum: C25/30 Sauf indication contraire.

Construction mixte

DTU P 92-704 - Règles EPM 88

Comportement au feu des poteaux mixtes

EN 1994- Calcul des structures mixtes acier-béton

Partie 1-1 Règles générales et règles pour les bâtiments
Partie 1-2 Calcul du comportement au feu

Maçonnerie

DTU 20.1 (P10-202-2) Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - parois et murs
Amendements A1 et A2

EN 1996 - Calcul des structures en maçonnerie
Partie 1-1 Règles communes pour maçonneries renforcées ou non
Partie 1-2 Calcul du comportement au feu
Partie 2 Calcul, choix des matériaux et exécution des maçonneries,
Partie 3 Méthodes de calcul simplifiées

Géotechnique

Fascicule 62 Titre V - Règles techniques de conception et de calcul des fondations des ouvrages de génie civil (CCTG)

DTU 13-2 (P11-212) Travaux de fondations profondes pour le bâtiment

DTU 13-11 (P11-211) Fondations superficielles

EN 1997 - Calcul géotechnique
Partie 1 Règles générales
Partie 2 Reconnaissance des terrains et essais
EN 1993-5 Pieux et palplanches
EN 1998-5 Fondations, structures de soutènement et aspects géotechniques

Conception en zone sismique

NF P 06-013 - Règles PS 92 Règles de construction parasismique applicables aux bâtiments (décembre 1995) NF P 06-014- Règles PS-MI 89 révisées 92

Construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés (mars 1995).

EN 1998 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes
Partie 1 Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments
Partie 3 Réévaluation et renforcement des bâtiments, Partie Fondations, structures de soutènement et aspects géotechniques

...Suite de "1.1 7 Documents techniques :..."

Nota: Les normes EN et Eurocodes en vigueur sont applicables conformément aux dates indiquées sur les décrets d'applications

1.1 8 Voiries et propriétés voisines :

- En cas de dégradation causée à la voirie ou autres propriétés privées lors des travaux, l'entreprise devra effectuer à ses frais les réparations des ouvrages détériorés, cela sous le contrôle du Maître d'Ouvrage.

1.1 9 Mise à la disposition des autres corps d'état des installations de chantier.

- En cas de mise à disposition des installations de chantier aux autres corps d'état, une convention devra être établie et signée par les deux parties en accord avec le coordonnateur CSPS.

- Ce document a pour objet de définir les conditions de transfert de responsabilité pour l'utilisation des ouvrages tels que échafaudages, passerelles de sécurité, matériel de levage, etc ...

- Il comprend:

- . la description des installations,
- . la conditions de mise à disposition,
- . les conditions d'utilisation,
- . les modalités et la fréquence d'entretien,
- . la durée d'intervention,
- . etc ...

1.2 CONNAISSANCE DES LIEUX

1.2 1 Connaissance des lieux

- L'entrepreneur est réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance (complète et entière), des lieux et de leurs abords, et avoir, si il le jugeait utile, sollicité le Maître d'Oeuvre, pour tous renseignements complémentaires utiles. Il est donc réputé avoir pu apprécier l'ensemble des contraintes liées au site, et en avoir tenu compte lors de la remise de son offre.

- Aucune plus value ne sera accordée après la remise des offres.

- Dès que l'Ordre de Service de commencement des travaux lui est signalé, l'entreprise du présent lot fera faire un constat contradictoire de l'état des lieux, des zones concernées par les travaux, et des zones à conserver, en présence du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage .

1.2 2 Contraintes d'accès et de circulation

- S'agissant de travaux dans une zone urbaine dense l'entreprise devra se soumettre aux contraintes d'accès et de circulation et obtenir toutes les autorisations de voirie nécessaires .

- Le stationnement devra cohabiter avec celui de l'école voisine et ne devra pas gêner celui ci.

- Pendant les heures d'entrée et de sortie des écoles il sera interdit de circuler et de livrer.

1.3 ETUDE BETON ARME

1.3 1 Etude béton armé

- Dans le cadre d'une mission de base, l'avant métré a été réalisée par le
Bureau MATHIEU Sarl
rue Mozart - Espace du Parc
Tél: Tel : 04.75.43.30.31, Télécopie : Fax : 04.75.42.07.39
Courriel : Email : mathieuvalence@wanadoo.fr

- Le BET se chargera également de la réalisation des plans d'exécution et de ferrailage.

- Le Coût de cette mission est à la charge du Maître d'ouvrage.

1.3 2 Conception, calcul, documents graphiques

- Les structures BA sont définies et calculées pour rester en cohérence avec le projet architectural. Tous les calculs et justifications seront fait en respectant les réglementations en vigueur.
- Les notes de calcul devront clairement indiquer les hypothèses prises en compte (charges climatiques, permanentes, surcharges d'exploitation et de service).

1.4 DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE ET DOE

1.4 1 Dossier DIUO et DOE

- Les prestations, objet du présent marché relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du Travail (loi N°93-1418 du 31 Décembre 1993)
- De façon à faciliter l'entretien et la maintenance des ouvrages, l'entrepreneur devra fournir obligatoirement et au fur et à mesure qu'il a mis en oeuvre les matériaux et matériels, les documents et les prestations énumérés ci-après pour permettre au coordonnateur chargé de la sécurité prévention santé d'établir et de compléter le dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage pour le compte du Maître d'Ouvrage.
- En application de l'article 40 du CCAG, et indépendamment des documents qu'il est tenu de fournir avant ou pendant l'exécution des travaux en application du I de l'article 29 du CCAG, L'entrepreneur remet au maître d'oeuvre:
 - . au plus tard lorsqu'il demande la réception : les notices de fonctionnement et d'entretien des ouvrages établies conformément aux prescriptions et recommandations des normes françaises en vigueur ;
 - . dans les deux mois suivant la réception : les plans et autres documents conformes à l'exécution,
- Ce dossier sera fourni en 3 exemplaires et comprendra:
 - . les tirages des plans pliés au format normalisé A4 et photocopies documents,
 - . un CD avec les fichiers dessins sous format DWG ou DXF, et les fichiers documents sous format PDF.

1.4 2 Notices techniques et descriptives des fournisseurs des matériaux et matériel.

- Les caractéristiques et références des différentes pièces seront répertoriées ainsi que le nom et l'adresse du fournisseur.
- La notice technique descriptive devra permettre la localisation, l'identification et la commande de tout organe défaillant.

1.4 3 Notice d'entretien et de maintenance.

- Les notices d'entretien et de maintenance des matériaux et matériels en précisant en particulier l'ensemble des tâches d'entretien et de maintenance préventifs avec la fréquence des interventions ainsi que les consignes de prévention nécessaires avant d'exécuter l'entretien et la maintenance.

1.4 4 Plans de recolement.

- Pour tous les ouvrages enterrés, réseau de toute nature, l'entrepreneur devra établir un plan de recolement concrétisant les ouvrages exécutés.
- Plan réalisé à l'échelle 1/100 avec détails au 1/20e au droit des croisements.
- Repérage des sections, profondeurs et distances.
- Fourniture de tirages en 3 exemplaires + un exemplaire en contre-calque.

1.4 5 Plans d'exécution et notes de calculs.

- Les plans d'exécution et notes de calculs visés avant réalisation et corrigés conformément aux ouvrages exécutés.

1.4 6 Procès verbaux

- Les procès-verbaux de classement ou label pour les matériaux ou équipements faisant l'objet d'un classement ou label.

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

1.4 7 La garantie du fabricant

- Lorsqu'un matériau ou équipement fait l'objet d'une garantie particulière du fabricant, une attestation sera jointe.

1.5 DISPOSITIFS DE SECURITE CHANTIER

1.5 1 Mesures de sécurité pour les tiers

- . Toutes les mesures de sécurité devront être prises pendant les travaux,
- . Mise en place de barrières de protection afin de délimiter les cheminements en dehors des zones à risques,
- Le débattement de la grue devra faire l'objet d'un accord préalable. En aucun cas les charges ne devront survoler les espaces liés à la circulation des piétons et de la circulation des véhicules du personnel du site ainsi que les propriétés voisines.
- L'entreprise est réputée avoir incorporé dans son offre toutes les prestations lui incombant conformément à la notice de sécurité coordination SPS.

1.5 2 Dispositifs communes de sécurité sur le chantier.

- . Toutes les mesures de sécurité devront être prises pendant les travaux,
- . Mise en place de barrières de protection afin de délimiter les cheminements en dehors des zones à risques,
- Le débattement de la grue devra faire l'objet d'un accord préalable. En aucun cas les charges ne devront survoler les espaces liés à la circulation des piétons et de la circulation des véhicules du personnel du site ainsi que les propriétés voisines.
- L'entreprise du présent lot fournira et mettra en place au fur à mesure de l'avancement de ses travaux les dispositifs de sécurité et les protections collectives de chantier suivant spécifications du PGC.
- L'entretien et la dépose de ces ouvrages est à la charge du présent lot.
- L'entreprise est réputée avoir incorporé dans son offre toutes les prestations lui incombant conformément à la notice de sécurité coordination SPS.

1.5 3 Mise à la disposition des autres corps d'état des installations de chantier.

- En cas de mise à la disposition des autres corps d'état des installations de chantier, il sera établi une convention d'utilisation de ces installations entre les entreprises.
- Ce document a pour objet de définir les conditions de transfert de responsabilité pour l'utilisation des ouvrages tels que échafaudages, passerelles de sécurité, matériel de levage, etc ...
- Il comprend:
 - . la description des installations,
 - . la conditions de mise à disposition,
 - . les conditions d'utilisation,
 - . les modalités et la fréquence d'entretien,
 - . la durée d'intervention,
 - . etc ...

1.6 INSTALLATION DE CHANTIER

1.6 1 Généralités

- Pour des raisons de phasage et d'organisation de chantier, les installations seront être déplacées suivant le plan d'installation de chantier joint au PGCSPS.
 - Ces installations évolueront suivant les effectifs du chantier.
 - Un projet de plan d'Organisation et d'installation de chantier est joint avec les pièces du marché.
- L'entreprise du présent lot devra le compléter, en respectant cette base et devra obtenir le visa du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Oeuvre avant démarrage des travaux.

1.6 2 Clôtures de chantier type HERAS 2.00m ht

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "1.6 2 Clôtures de chantier type HERAS 2.00m ht..."

- Toutes les clôtures de chantier seront réalisées en grillage métallique rigide type HERAS ou équivalent sur 2,00m de hauteur avec ossature métallique appropriée fixée dans des pîlots béton préfabriqués amovibles.
- Sujétion de déplacement suivant avancement du chantier.
- Dépose et enlèvement en fin de chantier.

▣ **Localisation :**

En périphérie de l'emprise du chantier à une distance de 3.00m et autour de la base de vie sur parking ouest suivant plan d'installation de chantier à faire valider par le CSPS.

1.6 3 Portail de chantier.

- Portail de 4,00m de largeur de même constitution que la clôture.
- Fourniture et pose d'une chaîne et de cadenas à code.
- L'entreprise sera responsable de l'ouverture et de la fermeture de ce portail pendant la durée des travaux.

1.6 4 Affichage réglementaire du permis sur panneau 0,80x1,00m ht

- L'entreprise du présent lot devra fournir et poser un panneau réglementaire de 0,80 x 1,00 m ht où figureront les coordonnées du Permis de Construire et tous les autres renseignements conformément au code de l'urbanisme.
- Attention ! ne pas confondre avec le panneau publicitaire compté au lot Peinture.

1.6 5 Panneau de chantier publicitaire de 2.00 x 3.50 m de ht.

- Fourniture pose d'un panneau de chantier publicitaire à disposer à 1,50 m du sol.
- La mise en peinture sera réalisée suivant la maquette fournie par le Maître d'Oeuvre
- A partir d'un document fourni par le Maître d'Oeuvre (dessins, photos etc ..) celui-ci sera reproduit en incorporant les textes et le logos sur un contreplaqué.
- Ce panneau devra fournir la dénomination :
 - . De l'opération.
 - . Du Maître d'Ouvrage.
 - . De l'équipe d'ingénierie
 - . De toutes les entreprises.
 - . De tous les renseignements, Dessins, logos demandés par le Maître d'Oeuvre.
 - . Etc...
- Y compris toutes sujétions de mise en place, scellement, contreventements, Etc...
- Dépose et évacuation du panneau après la réception.

1.6 6 Branchement provisoire d'eau

- L'entreprise doit effectuer les démarches administratives nécessaires auprès de la compagnie gestionnaire du réseau d'eau.
- Fourniture et pose d'un compteur d'eau et d'un robinet d'arrêt au point de branchement.
- Fourniture et pose de canalisation en polyéthylène Ø19/25 mm pour alimentation des installations communes de chantier et du robinet de puisage.
- L'installation sera déposée en fin de chantier.

1.6 7 Branchement provisoire d'électricité.

- L'entreprise du présent lot doit effectuer les démarches administratives nécessaires au branchement de l'électricité du chantier,
- L'entreprise du présent lot devra: un comptage TRI 400V+ N pour les besoins du chantier avec une armoire de protection agréée par l'EDF et l'installation d'une armoire principale avec l'indice de protection IP 44-7, montée sur pied support avec coup de poing d'arrêt d'urgence et, les protections différentielles par disjoncteurs à porte-repère intégré.
- L'alimentation de l'armoire principale se fera par câble U1000 R02V de section appropriée.
- L'installation de chantier sera déposée en fin de travaux.

1.6 8 Bureau , vestiaires-réfectoire et sanitaires suivant la Notice du CSPS

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "1.6 8 Bureau , vestiaires-réfectoire et sanitaires suiva..."

- La prestation comprend :
 - . l'installation des locaux : bureaux de chantier, salle de réunion, vestiaires, sanitaires suivant la Notice du CSPS et CCAP.
 - . terrassements, fondations provisoires, etc..
 - . les frais de location
 - . l'installation de chauffage, de plomberie, éclairage, etc...
 - . l'installation de mobilier, chaises, tables, panneaux d'affichage, etc...,
 - . les sanitaires devront être complètement nettoyés au moins une fois par jour.
 - . repliement de l'installation en fin de chantier y compris enlèvement des fondations.
 - . la location éventuelle.
- L'entretien et le nettoyage de ces locaux est à la charge du présent lot.

▣ **Localisation :**

Suivant PGC et instructions du CSPS

1.6 9 Moyens de levage

- L'entreprise devra prévoir tous les moyens de levages appropriés aux ouvrages à construire.
- En cas d'installation de grue fixe l'implantation définitive sera choisie avec l'accord du Maître d'œuvre et du SCPS.
- Pendant la période de préparation elle devra demander toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.
- L'installation de la grue sera contrôlée par un bureau de contrôle qui établira un rapport de sécurité avant et après le montage aux frais de l'entreprise du présent lot.
- Elle devra être conforme aux spécifications du PGC et sera équipé d'un anémomètre.
- Tous les travaux d'infrastructure nécessaires (terrassements, fondations etc..) et la remise en état après repliement sont à la charge du présent lot.
- Dans le cas d'une mise a disposition d'entreprise tierces, une convention devra être établie et signée par les deux parties en accord avec le coordonnateur csp. ce document a pour objet de définir les conditions de transfert de responsabilité et comprendra:
 - . la description de l'engin, et les capacités de charge,
 - . la conditions techniques et financières de cette mise a disposition,
 - . la durée de l'intervention,

1.7 GESTION DES DECHETS

1.7 1 Limitation des volumes et quantités de déchets

La production de déchets à la source peut être réduite:

- par le choix de systèmes constructifs (composants préfabriqués, calepinage...) générateurs de moins de déchets.
- en préférant la production de béton hors du site, en privilégiant la préfabrication en usine des aciers.
 - . Les gravats de béton peuvent être réduits par une bonne préparation du chantier, des plans de réservation et des réunions de synthèse qui évitent les repiquages au marteau-piqueur après coup.
 - . Les déchets de polystyrène doivent être supprimés par la réalisation des boîtes de réservation en d'autres matières.
 - . Les chutes de bois sont limitées par la généralisation de coffrages métalliques et par le retour aux fournisseurs des palettes de livraison.
 - . Les emballages sont contrôlés dès la passation des marchés avec les fournisseurs.
 - . Les pertes et les chutes sont réduites par une optimisation des modes de conditionnement.

1.7 2 Tri et évacuation des déchets

- Chaque entreprise est personnellement responsable du tri et du traitement des déchets de chantier générés par son activité, et ceci conformément à la réglementation en vigueur, notamment le décret emballages de 1994 et la loi du 13 juillet 1992 applicable au 1er juillet 2002.
- Chaque entreprise remettra au représentant de la maîtrise d'ouvrage, sous le contrôle de la maîtrise d'œuvre un bordereau de suivi des déchets évacués dûment renseigné.

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

2 TERRASSEMENTS ET DIVERS

2.1 LIMITE DES PRESTATIONS

2.1 1 Limite de prestation:

- La limite d'intervention pour les terrassement est délimité sur le plan de masse de l'architecte.
- Les terrassements généraux sont à la charge du présent lot
- L'entreprise du présent lot a la charge la réalisation des terrassements pour les fondations.

2.1 2 Incidences de l'étude géotechnique

- L'entreprise du présent lot est réputée d'avoir pris connaissance de l'étude géotechnique qui est jointe au DCE et **avoir intégrée dans son offre les incidences financières**. Notamment pour :
 - . la nature et caractéristiques des sols (présence de rocher etc ..),
 - . sujétions d'exécutions particulières (présence d'eau etc ...)
 - . la préparation de la plateforme de dallages et voiries,
 - . les caractéristiques et nature des matériaux exigés
 - . les valeurs de compactages demandés
 - . les essais de contrôle,
 - . Mode de terrassements,
 - . Traitement des arrivées d'eau éventuels en phase provisoire et définitif,
- Toutes les prescriptions indiquées dans ce documents devront être respectées.

2.1 3 Prestations à la charge du lot DALLAGE

- Partant de niveaux livrés par l'entreprise du lot GROS OEUVRE, la prestation du lot DALLAGE comprend:
 - . l'apport et la mise en place d'une couche de réglage en gravier 0/30 sur 5cm d'épaisseur sur l'ensemble des surfaces en dallage.
 - . Réalisation du dallage y compris bêtes,
 - . Plôts BA solidaire suivant détail architecte pour protection en pied de poteaux.

2.1 4 Réception des supports extérieurs:

- L'entreprise du lot DALLAGE aura pour titre l'origine de sa prestation les niveaux -0.20m par rapport aux côtes finis correspondant au support remblayé par l'entreprise du lot GROS OEUVRE.
- Une fois les travaux de préparation du support terminés par le lot GROS OEUVRE, l'attributaire du lot DALLAGE devra réceptionner les plateformes:
 - 1) Présentation du rapport des essais de plaque, qui auront été faits par l'entreprise du lot GROS OEUVRE.
 - 2) Vérification avec l'entreprise du lot DALLAGE et le Maître d'Oeuvre des côtes altimétriques NGF des plateformes,
- L'ensemble des démarches se fera en présence du Maître d'Oeuvre, et des entreprises concernées. L'entreprise du lot DALLAGE établira un rapport de réception dument régularisé par les parties présentes. Document devenant pièce contractuelle, et qui de ce fait, sera joint au procès verbaux de réception de chantier.

2.1 5 Prestations à la charge du lot GROS OEUVRE

- Partant des niveaux du plan topo et du terrain existant.
 - . Arrachage des plantations, haies, arbustes etc .. et débroussaillage de toute la surface du terrain sur 10cm d'épaisseur . Evacuation dans un centre de traitement et de revalorisation de déchets.
 - . Décapage de la terre végétale et décaissement sur l'emprise de la construction avec débords périphériques de 1.00m et talus réglementaire jusqu'à la côte -0.50m par rapport aux niveaux finis sur l'emprise du dallage et des gradins (avant remblaiement sous-dallage).

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "2.1 5 Prestations à la charge du lot GROS OEUVRE..."

- . Réalisation des fondations pour les poteaux de la structure de l'auvent.
- . Réalisation des gradins et de l'escalier en béton y compris fondations et dalle BA à l'arrière des gradins.
- . Travaux de VRD comprenant le réseaux EP, Tranchée pour l'alimentation électrique, Point d'eau y compris raccordement.
- . Caniveaux béton CC1
- . Apport de gravier propre en 0/80 ou 0/100 et remblaiement sur 30cm épaisseur sur géotextile anticontaminant sur l'emprise du dallage pour livraison définitive de la plateforme au niveau -0.20m par rapport aux niveaux finis du dallage.
- . 4 Essais de plaques pour la plateforme du dallage.
- . Remblaiement périphérique et remise en état des abords.

2.2 TRAVAUX ACCESSOIRES

2.2 1 Arrachage d'arbre et d'arbustes.

- Après repérage avec l'Architecte des sujets à abattre,
- Abattage d'arbres et d'arbustes, coupe, débitage et arrachage des souches,
- Nettoyage du fond de fouille , compactage , remplissage en tout venant 0/80 par couches de 0.30 soigneusement arrosées et compactées jusqu'au niveau - 0.40 du sol fini
- Evacuation de l'ensemble en décharges agréées

▣ **Localisation :**

Concerne les arbres et arbustes sur l'emprise du projet

2.2 2 Taille et protection d'arbres

- Avant commencement des travaux élagage des arbres afin de supprimer les branches ayant trop d'emprise ou gênant les travaux de construction.
- Mise en place de protection en pied des arbres afin que ceux-ci ne soit pas endommagés par les manoeuvres des engins
- Avant de commencer ces travaux l'entre prise du présent lot devra prévenir l' Architecte et le Maître d'Ouvrage pour notifier l'ampleur des coupes à réaliser.

▣ **Localisation :**

Concerne le conifère à l'Ouest du projet.

2.2 3 Démolition de muret de clôture y/c fondation

- Démolition par tous moyens appropriés des muret y compris fondation. (engin mécanique)
- Démolition et extraction des fondations.

▣ **Localisation :**

Concerne les murets en de la voirie.

2.2 4 Implantation du bâtiment

- Le piquetage général des parties à construire et le contrôle des niveaux, seront réalisés par l'entrepreneur du présent lot avant le commencement des travaux, avec le contrôle d'un géomètre agréé par le Maître d'oeuvre.
- Les honoraires du géomètre sont à la charge de l'entreprise du présent lot.
- L'implantation définitive sera soumise à l'approbation du Maître d'Oeuvre et aux services intéressés du Maître d'Ouvrage.

2.2 5 Découpe soignée d'enrobé existant

▣ **Localisation :**

Au doir des voiries sur l'emprise de l'enrobé

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

2.3 DECAPAGE DE LA TERRE VEGETALE

2.3 1 Décapage terre végétale sur 0,30cm.

- Travaux réalisés à l'engin mécanique

▣ **Localisation :**

Sur l'emprise du projet avec débords périphériques de 1.00m minimum voir plus suivant talu réglementaire.

2.3 2 Evacuation des terres dans un centre de traitement technique.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire évacuer ces terres en un endroit à sa provenance dans un rayon de 5Km maximum du chantier.

▣ **Localisation :**

Une partie des terres seront conservées pour la remise en état périphérique. Le reste sera évacué.

2.4 TERRASSEMENTS

- Tous travaux de terrassements exécutés au moyen d'engins mécaniques.
- Nature du terrain et du sous sol sont censé être parfaitement connus par les entreprises avant toutes remise des offres. Voir étude géotechnique joint au dossier de consultation des entreprises.
- Réalisation de talus réglementaire pour éviter tout éboulement des parois ou blindage pour retenir les terres.
- Aucune plus value ne sera reprise pour démolition de vestiges d'ouvrage maçonnés enterrés, rencontrés dans les terrassements des fondations
- Dressement des fonds.
- Stockage d'une partie des terres sur place pour réemploi en remblai.
- Quantités théoriques non foisonnés.

2.4 1 Décaissement avec démolition des revêtements en surface (quantité théorique non foisonnée):

- Démolition de tous les ouvrages en surface: surfaces en enrobé, dallage, etc ...
- Protection des ouvrages adjacents: voriie, murets, etc .. pendant les travaux de terrassements.
- Finition du décaissements à la main le long du parking existants conservés.
- Dressement des fonds.

▣ **Localisation :**

- **Sur l'emprise du dallage jusqu'à la côte -0.50m des niveaux finis avec débords de 1.00 en base de talus.**
- **Sur l'emprise des gradins jusqu'à la côte +0.15 (par rapport au point +-0.00 à l'angle Sud-Est) avec débords de 1.00m en base de talus.**

2.4 2 Fouilles en rigoles et en puits

- Tous travaux de terrassements exécutés au moyen d'engins mécaniques.
- Nature du terrain et du sous sol sont censé être parfaitement connus par les entreprises avant toutes remise des offres. Voir étude géotechnique jointe au dossier de consultation des entreprises et de l'étude BA .
- Réalisation de talus réglementaire pour éviter tout éboulement des parois ou blindage pour retenir les terres.
- Dressement des fonds.
- Quantités théoriques non foisonnés

▣ **Localisation :**

- **Pour la réalisation des fondations des poteaux (M1, M2),**
- **Pour la réalisation des fondations en semelle filantes Gros béton sous les longrines et murs suivant étude BA.**

2.4 3 Evacuation des terres dans un centre d'enfouissement technique.

▣ **Localisation :**

...Suite de "2.4 3 Evacuation des terres dans un centre d'enfouissement..."

Concerne les terres provenant des fouilles.

2.5 REMBLAI

2.5 1 Déroutage d'un film anticontaminant 240g/m²

- Fourniture et déroulage d'un film anticontaminant constitué par un géotextile de classe VI (masse surfascique supérieure ou égale à 240 grammes/m²), recouvrement des lés sur 0,15 ép.

▣ **Localisation :**

Sur toute la surface du dallage.

2.5 2 Remblai en graves propres.

- Apport de remblai en graves propres suivant caractéristiques définies à l'étude géotechniques et mis en oeuvre par couches successives de 0,20 m épaisseur.
- Arrosage et compactage soigné entre chaque couche
- Mise en oeuvre soigné contre les longrines et murs d'infrastructure.

▣ **Localisation :**

- **Sur toute la surface du dallage sur 0.30m épaisseur**

- **Sous les gradins,**

- **En périphérie contre les gradins jusqu'à l côte -0.50m par rapport au niveau fini.**

2.5 3 Essais de plaques

- Avant la réalisation du dallage et après les remblais complémentaires, l'entreprise du présent lot devra fournir les procès verbaux d'essais de plaques .
- Ces essais de compacité seront réalisés aux frais de l'entreprise, ceux-ci doivent être réalisés par un organisme certifié indépendant de l'entreprise et agréé par le Maître d'Oeuvre, selon mode opératoire LCPC.
- Coefficient de compacité $KW = ou > 6 \text{ bar/cm}$, $EV2/EV1 < 2$, $EV2 > 60 \text{ Mpa}$
- Si les résultats n'étaient pas atteints l'entreprise doit purger la zone incriminée , remettre du remblai de qualité appropriée , recompacter avec arrosage et apport éventuel de remblai et refaire d'autres essais à ses frais.

▣ **Localisation :**

Prévoir 4 essais de plaques à répartir.

3 FONDATIONS ET MURS BA SUPPORT GRADINS

3.1 DEFINITION DE LA PRESTATION

3.1 1 Etude géotechnique à la charge du Maître d'Ouvrage

- Une mission type G12 a été confiée à GEO+,
- L'étude géotechnique est jointe au DCE.

3.1 2 Calcul des fondations

- L'attributaire gardant l'entière responsabilité de la tenue de ses ouvrages, les concurrents ont charge pour établir leur offre de prix, de calculer leurs fondations dans le cadre des coordonnées ci-après :

3.1 3 Définition de la prestation :

- Sont prévus sous ce titre tous les travaux de fondations nécessaires aux bâtiments.
- Ces travaux de fondation ont fait l' objet d'une étude établie par le Bureau d'Etudes :
Bureau MATHIEU Sarl

...Suite de "3.1 3 Définition de la prestation :..."

rue Mozart - Espace du Parc
26000 VALENCE

Tél: Tel : 04.75.74.70.70 - Fax: Fax : 04.75.42.07.39 - Mail: Email : economiste@dicobat.fr

- Pour établir leur offre de prix, les entreprises devront retenir la solution adoptée dans l'étude B.A. qui servira de base pour le calcul des ouvrages B.A.
- Le projet définitif sera soumis au Maître d'Oeuvre avec note de calculs et plans détaillés à l'appui.
- L'attributaire est censé avoir calculé son prix de manière à satisfaire à tous les impératifs techniques ou autres exigés par l'ingénieur B.A.
- Pour le calcul des ouvrages, on retiendra toutes les charges permanentes de quelque nature qu'elles soient, les surcharges libres conformément à la réglementation et à l'utilisation des locaux.
- Au cas où après l'ouverture des fouilles, des modifications s'imposeraient dans ces coordonnées principales en accord avec le Bureau de Structures l'incidence de ces modifications serait reprise en plus ou en moins sur le prix global.
- Il y aura lieu pour l'entreprise, toute fois, d'obtenir l'accord préalable du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage, et d'établir des attachements contradictoires au moment de l'exécution des fouilles, faute de quoi aucune plus value ne sera acceptée par le Maître d'Oeuvre.

3.1 4 Niveaux :

- Pour établir le prix global, on retiendra les niveaux figurant sur les plans et dans l'étude BA.
- Au cas où des modifications de niveau devraient intervenir, les incidences financières seraient réglées comme prévues au § Définition de la prestation.
- Niveau +/- 0,00 = l'angle Sud-Est du bâtiment suivant plan de l'architecte

3.1 5 Taux de travail

- Les fondations seront encastrées de 30cm au sein des arènes sableuses brun-rouges très compactes.
- Le taux de travail retenu par le géotechnicien est de 5 bars ELS

3.1 6 Hypothèses générales

- Surcharge climatique carte neige:
 - . région III - Altitude 450m.
- Vent (NV 65):
 - . région: II.
 - . site: normal,
- Sismicité : zone 0

3.1 7 Contrôle du fond de fouilles

- Avant tout commencement du coulage des fondations les fouilles devront être examinées par les Bureaux d'étude BA et de Contrôle afin de confirmer les niveaux d'assises des fondations.
- Profondeurs stipulées sur l'Etude BA.

3.2 SEMELLES EN GROS BETON

3.2 1 Gros béton C20/25 coulé en pleine fouille pour fondations.

- Béton de gravier type C20/25, coulé à pleines fouilles y compris blindage éventuel.
- Sujetion de redans pour surprofondeur des fondations.

▣ **Localisation :**

- Pour les semelle filantes Gros béton sous les longrines et murs suivant étude BA.

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

3.3 SEMELLES EN B.A.

- Béton de rattrapage ou de propreté C20/25
- Béton C25/30, armatures suivant avant métré BA.
- Coffrage en Parement Courant,
- Armatures de liaison entre semelles et longrines,
- Arase soignée de la partie supérieure,
- Réservations suivant indications du charpentier pour mise en place des platines métalliques.

3.3 1 Béton de propreté C20/25

- Béton de gravier coulé à pleines fouilles y compris blindage éventuel,
- Voir étude BA pour sections
- Sujétion de redans pour surprofondeur des fondations.

▣ **Localisation :**

- Pour les fondations sous les poteaux (M1, M2) suivant étude BA,

3.3 2 Béton type C25/30 pour semelle

- Sections , armatures et coffrage suivant étude BA
- dosage suivant étude BA

▣ **Localisation :**

- Pour les fondations sous les poteaux (M1, M2) suivant étude BA,

3.3 3 Aciers HA

- Armatures suivant étude BA

▣ **Localisation :**

- Pour les ouvrages ci-dessus suivant étude BA.

3.3 4 Coffrage parement élémentaire.

▣ **Localisation :**

- Pour les fûts BA suivant étude BA.

3.3 5 Gros béton C20/25 coulé en pleine fouille pour fondations (quantités non définies).

- Béton de gravier type C20/25, coulé à pleines fouilles y compris blindage éventuel
- Cette prestation sera sur commande écrite du Maître d'Oeuvre.
- Des attachements contradictoires seront dressés en cours de chantier avec le visa du Maître d'Oeuvre et les quantités réellement mise en oeuvre seront réajustées.
- Aucun paiement ne sera accepté sans l'accord préalable du Maître d'Oeuvre.

▣ **Localisation :**

- En plus des quantités ci-dessus prévoir 5m3 de béton pour adaptatons diverses sur place**

3.3 6 Scellement des platines de la charpente métallique

- Les platines seront fournies par le Charpentier métallique,
- L'entreprise du présent lot a la charge le scellement des platines de la charpente métallique à différentes côtes pour tenir compte des adaptations au sol existant et aux niveaux finis.
- Toutes sujétions de traçage et d'implantation des platines aux niveaux définis dans l'étude BA.

▣ **Localisation :**

- Pour le scellement des platines à fournir par le charpentier métallique**

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

3.4 LONGRINES ET MURS BA SUPPORT GRADINS

- Béton C25/30, armatures suivant avant métré BA.
- Coffrage en Parement Courant,
- Armatures de liaison entre longrines / fondations et murs,
- Arase soigné de la partie supérieure,
- Réservations pour ventilations du vide sanitaire, menagement de trous d'hommes de circulation et pour pénétrations suivant les indications des autres corps d'état.

3.4 1 Béton de propreté C20/25

- Béton de propreté C20/25 de 0.10 ép , coulé en pleine fouille sous les longrines entre massifs y compris terrassement et réglage du fond de forme

▣ **Localisation :**

Sous les longrines L1 suivant étude BA

3.4 2 Béton C25/30 pour longrines et murs BA

- Béton C25/30 pour longrine y compris sujétion d'incorporation d'adjuvant hydrofuge dans le béton pour empêcher toutes les remontées d'humidité.
- Sections et armatures suivant étude BA
- Arase soignée de la partie supérieure , tolérance maximum de 2 mm sous règle de 2.00 m
- Sujétions de mise en place de réservations suivant plans fournis par les autres entreprises pendant la période de préparation
- Les rebouchages de ces réservations sont reprises par ailleurs

▣ **Localisation :**

**Pour toutes les longrines L1 suivant étude BA
Pour les murs BA**

3.4 3 Aciers

- Armatures suivant étude BA

▣ **Localisation :**

Pour les ouvrages ci-dessus

3.4 4 Coffrage en parement courant.

▣ **Localisation :**

Pour les ouvrages ci-dessus

4 OUVRAGES EXTERIEURS

4.1 GRADINS ET MARCHES EN BETON

4.1 1 Gradins préfabriqués en BA, giron de 90cm et hauteur de 48cm, en parement désactivé, (Repère 1).

- Finition des parements vus en désactivé.
- Réalisation de chape incorporée en parement " désactivé ". La composition du béton sera étudiée avec soin permettant d'obtenir l'aspect souhaité par le Maître d'Oeuvre (choix des gravillons, dosage, la teinte du liant, etc...).
- La formule comprendra obligatoirement l'adjonction d'un adjuvant entraîneur d'air.
- Ouvrage à réaliser en béton classé XF3 suivant la norme EN 206-1
- Classe de résistance, épaisseurs et armatures suivant étude B.A.
- Finition de surface lissée, et application d'un désactivant avec un pulvérisateur.

...Suite de "4.1 1 Gradins préfabriqués en BA, giron de 90cm et haute..."

- La profondeur de désactivation après lavage sera déterminée par le choix du désactivant : 1 à 3mm ou 4 à 7 mm.
- Lavage réalisé à l'aide d'une machine à eau surpressée (uniquement) et rinçage à l'eau clair.
- Avant la réalisation des gradins, l'entreprise du présent lot à la charge de l'exécution de 3 surfaces de 1,00x1,00x0,12 cm ép. avec parement désactivé permettant de choisir l'aspect et la granulométrie du parement, démolition et évacuation de l'ouvrage après le choix.
- Armatures suivant étude BA.
- Gradins BA préfabriqués comprenant transport, levage, clavetage, goutte d'eau, chanfrein et toutes autres sujétions.

- ▣ **Localisation :**
Concerne les gradins repère 1 suivant plan de repèrage ci-joint

4.1 2 Gradins préfabriqués en BA, giron de 90cm et hauteur de 48cm, en parement désactivé, formant banc en partie haute, (Repère 2)

- Même description que ci-dessus mais gradin formant banc en partie haute.

- ▣ **Localisation :**
Concerne les gradins repère 2 suivant plan de repèrage ci-joint

4.1 3 Gradins préfabriqués en BA, giron variable 90 à 180cm sur 3.90m largeur et hauteur de 48cm, en parement désactivé, (Repère 3)

- Même description que ci-dessus.

- ▣ **Localisation :**
Concerne les gradins repère 3 suivant plan de repèrage ci-joint

4.1 4 Gradins préfabriqués en BA, giron variable 80 à 90cm sur 4.00m largeur et hauteur de 48cm, relevé cintré à l'arrière en parement désactivé, (Repère 4)

- Même description que ci-dessus.

- ▣ **Localisation :**
Concerne les gradins repère 4 suivant plan de repèrage ci-joint

4.1 5 Volée d'escalier 9 marches + palier de 1.50m + 3 marches pour redescendre.

- Même finition que pour les gradins.
- L'ensemble sera coulé sur place.
- Ouvrage à réaliser en béton classé XF3 suivant la norme EN 206-1
- Classe de résistance, épaisseurs et armatures suivant étude B.A.
- Toutes sujétions de fabrication, transport, levage et mise en oeuvre.
- Application d'une peinture sur la première et dernière contre-marche.
- Prévoir une bande de vigilance sur le palier à 50cm conforme à la réglementation PMR.
- Nez de marche anti-dérapant et de couleur contrastée sur toutes les marches.

- ▣ **Localisation :**
Concerne les deux ensembles de deux volées avec paliers reprérés ESC

4.2 **REMISE EN ETAT DES ABORDS**

4.2 1 Caniveau double pente cc1

- En béton industriel, préfabriqué de 0,40m larg. x 0,12m d'épaisseur.
- Tous les caniveaux en béton préfabriqué sont décrits par ailleurs et nécessitent les travaux préparatoires ci après :
 - * Terrassement, évacuation des terres en décharges agréées , fondation de 0,30 à 0.60 larg suivant type de caniveaux x 0,20 m ép en béton B 20

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "4.2 1 Caniveau double pente cc1..."

- * Calage de chaque coté au moyen de moraines latérales en béton B 20
- * Joints tirés au fer
- Pente vers regards
- Joints tirés au fer.

▣ **Localisation :**

Concerne le caniveau au Sud

4.2 2 Reprise de terre végétale et régalage.

- Reprise de la terre végétale en stock à proximité et régalage soigné avec sujétion de finition à la main notamment pour les talus et contre les maçonneries.
- Scarification.
- Epierrement, évacuation aux décharges publiques.

▣ **Localisation :**

En périphérie sur 2.00 à 3.00m

4.2 3 Réfection d'enrobé

- Découpe soignée, curage et décaissement nécessaire à la réalisation des reprises d'enrobé.
- Nivellement, apport de remblai complémentaire avec arrosage et compactage soigné.
- Couche de fondation en gravillon semiconcassé de 0/30 de 0,05m ép., mise en forme et compactage.
- Stabilisation à émulsion ST 40 à raison de 2,5 à 3 Kg/m² et tapis d'enrobé dense à chaud 120kg/m² sur 0,05cm ép mini.
- Toutes sujétions de reprise avec l'existant, de ressuyé des découpes et d'évacuation des surfaces non adhérentes.

▣ **Localisation :**

Le long de la voirie Sud et au droit du parking

4.2 4 Réfection d'enrobé en QND

- Même descriptions que ci-avant.
- Ces quantités seront réajustées suivant la surface réellement exécuté sur attachements contradictoires et après commande écrite du Maître d'Oeuvre.

▣ **Localisation :**

En plus des quantités ci-dessus prévoir 30m² de raccords ponctuels d'enrobé pour la remise en état des abords suivant instructions du Maître d'oeuvre

5 RESEAUX EP

5.1 PRESTATION

5.1 1 Prestation:

- La prestation du présent lot consiste à assurer l'évacuation des eaux de pluie des toitures et du dallage jusqu'au réseau public suivant le plan de masse de l'architecte.
- Tous les travaux de terrassements, remblaiements, enrobage sable des canalisations, évacuation des surplus, démolitions d'anciennes maçonneries ou percements, Etc... sont à la charge du présent lot.
- Les différents niveaux sont à mettre au point avec le Maître d'Oeuvre en accord avec les Services Techniques du Maître d'Ouvrage.
- Suivant plan de masse la prestation comprend tous les travaux de terrassements, remblaiement, enrobage en sable des canalisations, évacuation des surplus, démolitions d'anciennes maçonnerie ou percements Etc ..

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

5.2 AVALOIRS

5.2 1 Avaloir à grille 50 x 50 cm x prof.appropriée classe D400

- Regards en éléments préfabriqués en béton industriel ou coulé sur place.
- Fond de réserve de 10 cm hauteur formant fosse de décantation.
- Grille articulée en fonte ductile classe D400 EN 124 pour zone sur voirie, cadre dormant avec système de blocage et peinture 3 couches Référence PAM articulée 525 x 525 de PONT A MOUSSON ou équivalent.
- Terrassement, remblaiement, calage Etc...
- ▣ - **Localisation :** regard et raccordement étanche des canalisations.

Suivant plan de masse

5.3 TRANCHEES

5.3 1 Tranchées unique pour réseau EP

- Les fouilles seront creusées de telle manière que le fond soit réglé suivant la pente du réseau, sans inflexion brusque ni coude. Le fond sera soigneusement expurgé de pierres et ne présentera ni flach, ni saillie,
- Fouille en tranchée à l'engin mécanique,
- Sujétions de blindage des parois, d'épuisement des tranchées, en cas de présence d'eau.
- Toutes les canalisations seront posées sur un lit de sable sur une hauteur minimale du quart du diamètre.
- Finition du remblai en tout-venant graveleux 0/80 avec arrosage et compactage soigné.
- Fourniture et pose de grillages avertisseur de couleur normalisée au dessus de chaque réseau,
- Evacuation de l'ensemble des déblais dans un centre de traitement des déchets.

- ▣ **Localisation :**

Suivant plan de masse

5.4 CANALISATIONS EN PVC

- Fourniture et mise en oeuvre de canalisations PVC à joint caoutchouc, classe de rigidité CR8 selon la Norme NFP 16-352 et fascicule N°70.
- Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fascicule N°70 (Juillet 1992): assemblage avec lubrifiant, raccords, découpes, calage etc ...
- Y compris sujétion de raccordement sur les descentes EP.

5.4 1 Canalisation PVC Ø 160 mm pour EP

Canalisation PVC CR 8 Ø 160 mm

- ▣ **Localisation :**

Suivant plan de masse:

- entre pieds de descentes et regard à grille
- entre le regard à grille du point d'eau et le regard à grille sur le caniveau CC1

5.4 2 Canalisation PVC Ø 200 mm

- Canalisation PVC CR 8 Ø 200 mm

- ▣ **Localisation :**

Entre les 3 regards à grilles au Sud

5.4 3 Canalisation PVC Ø250mm

- ▣ **Localisation :**

Entre le dernier regard à grille et le regard de branchement.

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

5.4 4 Enrobage des canalisations en béton maigre sur 0,60x0,30m ép.

- ▣ **Localisation :**
Pour toutes les canalisations.

5.5 RACCORDEMENT SUR RESEAU EXISTANT

5.5 1 Prestation:

- La prestation comprend le Raccordement du réseau EP du bâtiment sur le réseau public
- L'entreprise devra soumettre à l'accord préalable des Services Techniques ces détails d'exécution, la période d'intervention, la signalisation et l'éclairage pendant les travaux.

5.5 2 Création de regard de branchement Ø80 sur le réseau existant.

- Terrassement pour recherche du réseau existant.
 - Béton type C20/25 pour radier formant fond de décantation.
 - Découpe soignée de la canalisation.
 - Regard en éléments préfabriqués en béton industriel, éléments conique sous tampon, avec échelons, profondeur appropriée.
 - Tampon de visite fonte ductile classe 400 NFP 98.311 Ø850 avec joints d'étanchéité.
 - Remblaiement et réfection de revêtement existant.
- ▣ **Localisation :**
Concerne le regard de raccordement sur le réseau public

6 RESEAUX TECHNIQUES

6.1 GENIE CIVIL POUR ELECTRICITE

6.1 1 Prestation :

- La prestation comprend :
 - . une tranchée pour l'alimentation en électricité du bâtiment suivant tracé du plan de masse.
 - . la fourniture et pose d'un regards de tirage 50x50x1.00m profondeur.
 - . deux fourreaux aiguilletés Ø90mm.

6.1 2 Tranchée de 0.60x0.80 m prof y/c réfection d'enrobé

- Les fouilles seront creusées de telle manière que le fond soit réglé suivant la pente du réseau, sans inflexion brusque ni coude. Le fond sera soigneusement expurgé de pierres et ne présentera ni flach, ni saillie,
 - Fouille en tranchée à l'engin mécanique,
 - Sujétions de blindage des parois, d'épuisement des tranchées, en cas de présence d'eau.
 - Toutes les canalisations seront posées sur un lit de sable sur une hauteur minimale du quart du diamètre.
 - Finition du remblai en tout-venant graveleux 0/80 avec arrosage et compactage soigné.
 - Fourniture et pose de grillages avertisseur de couleur normalisée au dessus de chaque réseau,
 - Evacuation de l'ensemble dans une décharge agréée
 - Enrobage des fourreaux et sable avec 20cm au dessus, grillage avertisseur de couleur conventionnelle Etc...
 - Découpe avec soin de l'enrobé au droit des tranchées à réaliser et réfection de l'enrobé avec compactage soigné.
- ▣ **Localisation :**
Suivant tracé du plan de masse

6.1 3 Fourreaux EDF Ø90 aiguilleté

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "6.1 3 Fourreaux EDF Ø90 aiguilleté..."

- La pose des fourreaux devra être effectuée dans du sable avec enrobage soigné. Sujétion de grand rayon de courbure pour permettre le passage ultérieur des cables.
- Les tubes PVC employés devront posséder les caractéristiques de la norme et agréée par EDF.
- Sujétion d'obstruration provisoire des extrémités.

▣ **Localisation :**

Suivant tracé du plan de masse

6.1 4 Regard sec de tirage dim. 50x50xprofondeur appropriée - tampon fonte

- Fourniture et pose d'un regard de tirage, modèle préfabriqué ou coulé sur place.
- Regard posé sur fond drainant en gravier sur 0,30 m ép.
- Dalle de couverture BA avec tampon fonte série légère B125.
- y compris terrassement, calage, remblaiement Etc ...

▣ **Localisation :**

Suivant plan de masse

6.2 RESEAU D'EAU POTABLE

6.2 1 Prestation :

- Limite de prestation:
 - . la tranchée pour le raccordement sur le réseau
 - . Piquage sur le réseau
 - . Un regard de comptage avec compteur et robinet d'arrêt
 - . le tuyau d'alimentation.

6.2 2 Tranchée de 0,60 x 0,80 m profondeur y/c réfection de la voirie

- Même description que tranchées pour réseaux EP, enrobage des fourreaux et sable avec 20cm au dessus, grillage avertisseur de couleur conventionnelle Etc...
- Découpe soignée avant tranchée et réfection de l'enrobé après travaux.

▣ **Localisation :**

Suivant tracée sur le plan de masse

6.2 3 Canalisation polyéthylène Ø32

- Fourniture et pose de canalisation en polyéthylène y compris raccords et pièces spéciales.
- Tubes polyéthylène haute densité PE80 - groupe 2, noirs avec bandes bleues. conforme à la norme NF T 54- 063. Qualité alimentaire et organoélectrique pour eau potable.
- Caractéristiques principales:
 - . densité PEHD=0,95,
 - . dilatation: 0,2mm/m/°C
 - . Résistance au gel, aux chocs, à l'abrasion.
- Pression nominale : 16 bars
- Raccords mécaniques métalliques.
- L'entreprise du présent lot doit s'assurer que le lit de repos de la canalisation ne comporte pas de points durs et que la profondeur soit de 80cm mini.

▣ **Localisation :**

Entre réseau public et regard

6.2 4 Regard compteur d'eau.

- Fourniture et pose d'un regard compteur d'eau, modèle préfabriqué.
- Section conforme aux exigences des services des Eaux de la commune.
- Type Niche REBOUL 0,60 x 0,80 x 0,60 m de profondeur mini avec tampon fonte de classe D 250 kN,
- Y compris fondation, terrassement, mise à niveau, blocage , évacuation des terres en décharges agréées Etc ...

▣ **Localisation :**

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "6.2 4 Regard compteur d'eau..."

Suivant plan de masse

6.2 5 **Compteur d'eau y compris robinet d'arrêt et tout accessoires.**

- Fourniture et pose d'un compteur d'eau classe C type Flodis D de Brossette ou équivalent,
- Ø nominal de 15 mm, pression 16 bars maxi, débit 3.m³/h
- Robinet d'arrêt avant et après compteur avec clapet anti-retour,
- Sujétion de nourices pour compteurs multiples,
- Toutes sujétion et accessoires.

▣ ***Localisation :***

Suivant plan de masse

6.2 6 **Raccordement sur le réseau d'eau existant.**

- Avant la remise de l'offre, l'entreprise devra se renseigner auprès de la compagnie gestionnaire et avoir une parfaite connaissance de la presatation à fournir. Aucun supplément ne sera accepté après la remise de l'offre.
- La prestation comprend tous les travaux nécessaires pour le raccordement sur le réseau: piquage, accessoires, bouche à clé si nécessaire, démarches administratives etc ..